

LE FEU TUE, LA FUMÉE TUE, SAUF SI...



**Protégez ceux que vous aimez !
Et respectez la loi ... Vite !!!**

Le DAAF est obligatoire depuis la loi du 9 mars 2010 et tous les lieux d'habitation devront être équipés au plus tard le 8 mars 2015, n'attendez pas le dernier moment

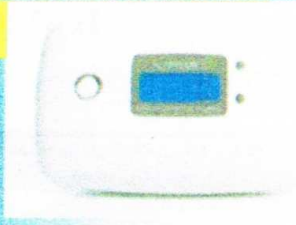
Votre Amicale des Personnels Hospitaliers en association avec SHD, le N°1 français de la détection incendie, vous propose de vous équiper à prix d'ami ...



De détecteurs de fumée certifiés CE et labellisés
DAAF en version 5 ans d'autonomie



De détecteurs de monoxyde de carbone



VESTA-5

Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) Vesta :

- **Fonctionnement** : le détecteur de fumée active la sirène incorporée et l'allumage d'un voyant rouge (LED Flash) dès la perception des premières particules de fumée. Il se réenclenche automatiquement et la sirène s'interrompt lorsque plus aucune particule ne se trouve dans la chambre optique.
- **Capteur** : photo électronique.
- **Sensibilité** : Répond à la norme NF-EN14604.
- **Indicateur d'absence de pile** : dispositif anti-verrouillage sans pile.
- **Alimentation et autonomie** : Pile alcaline 9 volts **autonomie 5 ans**.
- **Alarme** : Sirène piézoélectrique intégrée.
- **Autotest automatique** : teste son capteur, son électronique et la tension de la pile.
- **Température de fonctionnement** : de 0° à 55° C.
- **Signal sonore** : >85 dB(A) à 3 m et >94,5 dB(A) à 1 m.
- **Signalisation pile déchargée** : indicateur sonore de pile faible par un bip sonore toutes les 40 secondes pendant 30 jours.
- **Contrôle fonctionnel** : Signal lumineux rouge une fois par minute.

PRIX VESTA-5

15 EUROS

DAACO

Détecteur Avertisseur Autonome de monoxyde de carbone (DAACO) monobloc pour un environnement domestique. Conforme à la norme NF EN 50291 version 2001.

- **Fonctionnement** : le détecteur de monoxyde de carbone utilise la technologie de détection à cellule électrochimique résistant aux fausses alarmes, analyse en permanence le taux de CO.
- **Capteur** : Capteur à cellule électrochimique.
- **Bouton de test** : vérifie l'alarme sonore et le LCD manuellement.
- **Autotest automatique** : teste son capteur, son électronique et la tension de la pile.
- Ecran informatif rétroéclairé
- **Alarme** : Sirène piézoélectrique électronique.
- **Température de fonctionnement** : -10°C < T° < 40° C.
- **Signal sonore** : alarme discontinue > 85 dB(A).
- **Voyant d'alimentation** : Une Led verte émet un flash 1 fois toutes les minutes pour indiquer que le produit fonctionne.
- **Pré-alarme** : dès qu'il détecte plus de 30ppm dans la pièce, la LED rouge émet des flashes lumineux.
- **Statut de l'alarme** : suite à une pré-alarme le DAACO passe en alarme, il y a émission de 3 bips toutes les 3 secondes et la LED rouge émet des flashes lumineux.
- **Alimentation** : 1 pile alcaline 9 V fournie.
- **Indice de Protection** : IPX2D.
- **Autonomie** : 5 ans.
- **Fabrication Française**
- **Matière** : ABS.
- **Hygrométrie** : 15% < HR < 90%.
- **Dimensions** : 138 x 90 x 40 mm.
- **Poids** : 200 g.
- **Installation** : posé sur un meuble ou accroché sur un mur, installé à au moins 2 m de la source potentielle de CO à surveiller. Vis de fixation fournies.

PRIX DAACO

45 EUROS

PRIX PACK PROTECTION

Sur la boutique SHD : 104,25 € TTC (99 + 5,25 de port)

A l'Amicale : 89,90 € TTC



La loi DAAF requiert l'installation d'au moins un détecteur de fumée par logement. Les grandes lignes de la loi :

1 DAAF minimum par 80 m² dans un appartement ou maison de plain-pied.

1 DAAF minimum par niveau dans une maison à étage.

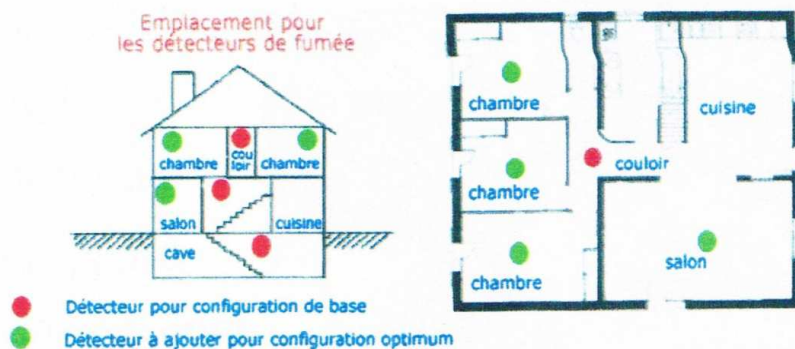
Les DAAF sont interdits dans les parties communes (Couloir d'immeuble, ascenseur...)

L'occupant du logement, locataire ou propriétaire, est responsable de l'installation et de l'entretien du DAAF.

Le DAAF est rendu obligatoire depuis le vote de la loi du 9 mars 2010 et tous les lieux d'habitation devront être équipés au plus tard le 8 mars 2015.

Où l'installer :

Le but du DAAF est de réveiller les occupants d'un logement pendant leur sommeil, l'installation sera privilégiée dans ou près des chambres. A éviter absolument salles de bains et cuisine. Préconisation d'installation :



CHEQUE À L'ORDRE DE L'AMICALE



S.H.D, société du groupe Français COFLEC, N°1 de la détection incendie, Située à PITHIVIERS (45)

Adresse : 23, route de Bouzonville, BP 90818, 45308 PITHIVIERS Cedex

Contact par mail : shd-daaf@shd-sas.com par téléphone : 02.38.32.07.18

Visitez notre site web d'informations produits : www.shd-detecteurs.com